



LA VOIX



des industries chimiques



n° 540 OCTOBRE 2019
SOMMAIRE

LES LUTTES

5-6

- SANOFI
- TOTAL
- MICHELIN

DOSSIER

9-12

- RISQUES MAJEURS:
démagogie ou vraies solutions?

ACTUALITÉ

13-19

- RETRAITE
- ASSURANCE CHÔMAGE
- FÊTE DE L'HUMANITÉ
- INDE, Grève des mineurs
- ARGENTINE

41^e
CONGRÈS

LOUAN — 30 MARS AU 03 AVRIL 2020
DE LA CONVERGENCE À LA VICTOIRE

PRÉVENTION DU RISQUE : ON DÉLOCALISE ?



LE DIALOGUE SOCIAL N'EST PAS LA SOLUTION... C'EST LE PROBLÈME !

n°540

VOIX DES INDUSTRIES CHIMIQUES

Case 429-93514 Montreuil cedex

Tél. : 01.84.21.33.00

<http://www.fnic-cgt.fr>

Email : contact@fnic-cgt.fr

Directeur de la publication : Emmanuel LEPINE

Commission paritaire n° 0123 S 06355

Conçu et réalisé par la FNIC CGT

Bimestriel - 1,06 €

Imprimé par ADDAX imprimerie

Issn = 0763-7497

Dans de nombreux pays du monde, notre classe, celle des producteurs de valeur, est confrontée à l'offensive du capital. **Les mesures d'austérité** sont à l'ordre du jour en Equateur, ce qui mobilise un puissant mouvement social, les peuples cubains et vénézuéliens subissent le **blocus impérialiste** étasunien. Le **chaos** règne en Syrie, en Palestine et dans de nombreuses régions d'Afrique et d'Asie, **cela n'empêche pas les instigateurs de poursuivre leurs juteuses affaires : vente d'armes, commercialisation des produits fabriqués dans les territoires occupés en Palestine, extractions minières et pétrolières, quasi-esclavage de millions de crève-la-faim, etc.**

En Europe aussi, l'offensive est générale : les **dizaines de milliers de licenciements** dans le secteur bancaire, la course au fric pour les multinationales que sont **MICHELIN, SANOFI, FERROPEM, FAMAR**, la **destruction des garanties collectives** avec en France le démantèlement des retraites, en Grèce la fin des conventions collectives, dans un pays rendu exsangue par les plans dits de « redressement » : **tout nous conduit grand train vers une nouvelle crise économique majeure.**

Cette situation est-elle le résultat d'un manque de dialogue, ou d'incompréhensions avec ceux qui nous dirigent, les patrons ou les gouvernements ? Doit-on se mettre autour d'une table pour engager des discussions pour trouver des solutions amiables ou négociées avec les employeurs, avec les pouvoirs publics ?

Nous savons bien que non.

La bourgeoisie nous écrase, non parce qu'elle est « méchante », mais parce que telle est sa nature. **C'est dans la nature du capitalisme de supprimer des centaines d'emplois à la Roche-sur-Yon pour augmenter les marges de MICHELIN. C'est dans sa nature de nous faire crever au travail plutôt que de garantir une retraite qui soit un droit et non une infâme charité.**



Dans cette période où la profitabilité du capital doit augmenter sous peine de mort pour lui, nous n'avons rien à négocier ; rien à « faire comprendre » à ceux que tout oppose à nous.

Les capitalistes n'ont pas à être convaincus, ils comprennent parfaitement le monde que nous voulons bâtir, simplement, ils y sont farouchement opposés. **C'est par la force, et non le compromis, ou la loi, que nous parviendrons à leur imposer nos choix qui leur sont contraires.**

Nous devons à l'inverse nous battre avec la dernière énergie pour les faire reculer, par la force brute de notre mobilisation sans faille. Voilà le moyen de luttés que comprennent les tenants du capital. On est loin des randonnées pédestres tous les 3 mois auxquelles on nous invite à participer désormais, loin du casse-croûte sur les ronds-points le dimanche.

Le 5 décembre est une date qui nous dit : nous pouvons ouvrir une possibilité de réellement changer les choses d'ici là.

Imaginons quelques secteurs stratégiques susceptibles de s'engager dans la grève reconductible : les transports, les pétroliers, les énergéticiens, les portuaires et dockers, les salariés des services publics, les travailleurs de grands groupes qui structurent l'économie : Ça donne des perspectives ou pas ? Nous le pensons. **Mais attention, pas de grève par procuration : que chacun se demande, « et moi, je fais quoi pour participer à bloquer l'économie ? »**

**D'ICI AU 5 DÉCEMBRE, ON REMET LA MACHINE
À GAGNER EN MARCHÉ. TOUS ENSEMBLE !**

LE COMPTOIR
de la nouvelle entreprise
malakoff médéric humanis

DÉCRYPTER ET ANTICIPER les grandes tendances de L'HUMAIN EN ENTREPRISE

Retrouvez les enseignements clefs de nos **études**
et nos **pratiques inspirantes** sur le management,
la santé et la qualité de vie au travail, pour
agir aujourd'hui et se projeter demain.



@ComptoirNvlEntr



malakoff médéric
humanis

SANTÉ – PRÉVOYANCE – RETRAITE – ÉPARGNE



LES LUTTES

DÉBRAYAGES, PRISES DE PAROLE,

LA CGT NE LAISSERA PAS FAIRE L'ENTREPRISE MICHELIN ET SES ALLIÉS.

LA RIPOSTE CGT S'ORGANISE ET ELLE DEVRA ÊTRE À LA HAUTEUR DES ENJEUX.

Toute l'industrie du pneumatique est au bord de l'explosion. Surprise, une surcapacité mondiale vient d'être identifiée et semble être une découverte pour nos patrons. Cette surcapacité organisée et recherchée par et pour eux mêmes, n'est que le fruit d'une course au profit sans limite. **Michelin** qui a construit des usines dans tous les coins du monde parle d'une concurrence déloyale et agressive contre laquelle il ne peut pas lutter alors qu'il est **lui-même à l'origine de cette concurrence.**

L'annonce de ces restructurations, qui dans un premier temps visent la fermeture du site de la Roche-sur-Yon, Avallon, baisse des effectifs à Cholet et en cascade les effectifs de Vannes et Montceau, nous obligent à une riposte d'envergure.

Suite à l'annonce, des débrayages, des prises de paroles ont eu lieu, des tracts ont été distribués mais **la lutte devra s'amplifier afin d'imposer des alternatives industrielles à cette destruction massive d'emplois qui à très court terme pourrait sonner le glas de toutes activités de productions de pneumatiques en France.**

La demande de l'entreprise réside dans l'obligation de faire des gains de compétitivité qui vont coûter ce qu'il faut pour conduire à des accords de performances inacceptables, faisant de la règle du moins disant social la référence. **Les syndicats CGT de la manufacture appellent dès à présent l'ensemble des salariés à construire le rapport de force nécessaire pour contrer cette restructuration.**

BRAS DE FER GAGNANT

À TOTAL NORMANDIE

En 2015, la direction TOTAL décidait la fermeture d'une des deux chaînes de production d'huiles sur la plateforme de Normandie (76). **Le rapport de forces, exprimé alors par les salariés, permit de sauver dix emplois parmi ceux que TOTAL voulait supprimer.**

En avril 2019, la direction revint à la charge en proposant directement aux salariés, contournant le syndicat et le CSE, un projet qui viendrait supprimer les dix derniers emplois de cette unité de production. **Une grève immédiate des salariés faisait encore reculer la direction, qui remit son projet sur le tapis en juillet 2019 par une information/consultation du CSE.**

Le 15 août, puis le 23 août, la détermination des **grévistés du secteur Huiles se manifesta de nouveau**, ce à quoi TOTAL réagit en réclamant de la Préfecture un arrêté de réquisitions, ce qui est illégal, comme l'a jugé l'OIT après les grandes grèves de 2010. Face à cette provocation patronale, plusieurs secteurs stratégiques de la raffinerie se mettaient à leur tour en grève, provoquant des perturbations très importantes, et enclenchant un compte-à-rebours qui amènerait inéluctablement à l'arrêt complet des installations pétrolières.

Après tergiversations, menaces, mise en péril de la sécurité des travailleurs et des riverains, mais face à la solidarité ouvrière sans faille, la direction TOTAL était finalement contrainte d'annoncer le retrait du projet !

Une grande victoire collective qui montre que seule la lutte compte et permet de faire reculer le patron, aussi puissant soit-il !

Bravo aux grévistes de Normandie pour leur combat exemplaire.





LES LUTTES

SANOFI :

QUAND L'INTÉRÊT PRIVÉ VA À L'ENCONTRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DES TRAVAILLEURS.

Ce jeudi 19 septembre, alors que se tenait un Comité Social et Economique Central, 250 salariés se sont retrouvés à l'appel de la CGT devant les portes du site de Chilly-Mazarin pour **refuser ce nouveau plan de réduction des effectifs dans la recherche et le développement.**

C'est l'avenir de l'industrie du médicament en France qui est en jeu. En 2006, le groupe SANOFI avait 11 sites de R&D, aujourd'hui il n'en reste que 4 mais pour combien de temps ? Sanofi continue et accentue le démantèlement de ses activités au seul but d'augmenter les profits des actionnaires (60 % des profits reversés).

Par sa politique, Sanofi démontre que son objectif est celui du Capital, pas de la santé ni de la réponse aux besoins des populations.

La lutte des salariés de Sanofi est d'intérêt public : c'est l'avenir des malades et la mise au point de

nouveaux traitements qui sont en jeu.

La santé ne peut être confiée à des intérêts privés.



REJETS TOXIQUES DU SITE SANOFI À MOURENIX :

LA FNIC-CGT SAISIT LA JUSTICE

Au printemps 2018, la DREAL mettait en évidence **des rejets toxiques dans l'atmosphère de ce site de production.** Certains rejets, comme le Bromopropane, pouvaient atteindre plus de 190 000 fois les normes légales autorisées, sans compter les 20 tonnes/an de Dépakine (médicaments pour lutter contre l'épilepsie et les troubles de la personnalité) rejetés là aussi à l'atmosphère.

Fermer les yeux sur les problématiques de santé au travail et environnementales ?

Il ne s'agit pas pour la FNIC-CGT de supprimer du paysage français, de notre patrimoine industriel, des entreprises mais, au contraire, de maintenir des productions utiles à la population dans le respect de la santé des travailleurs et des populations.

C'est tout le sens du dépôt de plainte contre X pour mise en danger de la vie d'autrui par la fédération, l'union locale CGT de Mourenx et du syndicat CGT de l'entreprise.

L'objectif de la saisie de la justice est de mettre en lumière la

responsabilité de Sanofi en lien avec une complicité des pouvoirs publics qui informés de ces pollutions n'ont pas exercé leur rôle de gendarmes en matière de santé et de sécurité.

Au-delà des travailleurs de l'atelier de production, c'est l'ensemble du personnel de la plateforme industrielle, les sous-traitants, les intérimaires et la population qui ont été mis en danger. 20 tonnes de rejets par an, c'est l'équivalent d'une distribution de Dépakine 200mg de 11 400 comprimés à l'heure !



LES SPÉCIALISTES DE L'ÉCONOMIE SOCIALE



**35 ANS
D'EXPÉRIENCE**

auprès des CSE.
Spécialiste des Organisations Syndicales,
présent auprès de plus
de 40 Fédérations,
UD, UL et Comités Régionaux.

- . Expertises Comptables
- . Formations
- . Commissariat aux comptes

**40 EXPERTS
QUI VOUS SONT PROCHES**

co·EX·co

VOS CONTACTS

COEXCO PARIS

11 rue des Immeubles Industriels - CS 41132
75543 PARIS CEDEX 11
01 43 73 90 79

COEXCO AMIENS

53-55 avenue d'Italie - CS 60453
80094 AMIENS CEDEX 3
03 22 53 27 47

vouzoulias@coexco.com - rouzoulias@coexco.com

APRÈS L'INCENDIE DE LUBRIZOL, VRAIES SOLUTIONS OU DÉMAGOGIE À PROPOS DES RISQUES MAJEURS ?

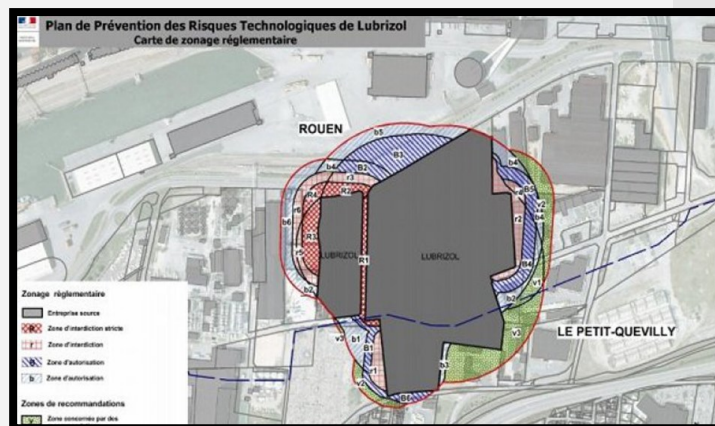
1

POURQUOI VOULOIR RÉGLER LA QUESTION DES RISQUES INDUSTRIELS PAR LA DISTANCE EST UNE MAUVAISE SOLUTION.

Pour mémoire, le classement SEVESO, (du nom d'une ville près de Milan où s'est produite une catastrophe en 1976), établit un certain nombre de contraintes pour les employeurs industriels en matière de sécurité, de santé et de protection de l'environnement.

Les questions d'urbanisme autour des usines SEVESO est souvent monopolisé sur les PPRT (Plan de Prévention des Risques Technologiques), la question du foncier et les enjeux financiers qui vont avec.

Pourtant, alors même qu'on ne connaît pas les causes précises et surtout les conséquences de l'incendie de l'usine LUBRIZOL à Rouen, certaines voies s'élèvent dans la presse pour réclamer la suppression des usines SEVESO ou leur délocalisation.

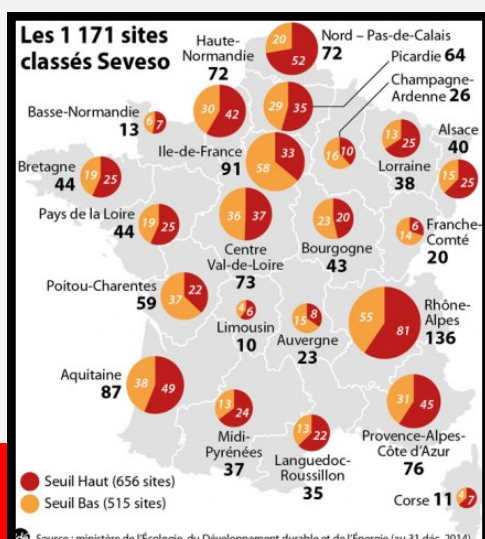


PRÉTENDRE VOULOIR RÉGLER LE PROBLÈME PAR LA DISTANCE, C'EST DÉJÀ OUBLIER :

Que c'est la cité qui se construit historiquement près des lieux de travail et non l'inverse. C'est vrai pour Toulouse, c'est vrai pour Rouen. Pour chaque casse industrielle, les exemples sont nombreux où villes et villages se meurent là d'où l'industrie disparaît.

Qu'en matière de pollution, les productions délocalisées à l'étranger sont synonymes du pire en matière d'absence de protection des hommes et de l'environnement (Bhopal, déconstruction navale, industrie textile, chimie, électronique, etc.).

De plus, un monde urbanisé (ce qu'il est au réel), respectueux des populations et de leur droit à un environnement sain, exige que l'industrie existe, que sa finalité et ses modes de production soient démocratiquement décidés et contrôlés, qu'il est davantage aujourd'hui qu'hier nécessaire de produire là où sont les lieux de consommation.



Prétendre délocaliser les activités économiques industrielles, c'est aussi méconnaître que les dégâts s'arrêtent rarement là où, officiellement, ils devaient s'arrêter. Les cercles de danger sont virtuels et obéissent d'abord à des compromis politiques.

Enfin, c'est mépriser le sort de ceux qui travaillent et sont à l'intérieur des usines. Il est insupportable de considérer aujourd'hui qu'il serait dans la nature des choses ou acceptable de perdre sa vie ou sa santé au travail.

Pour toutes ces raisons, la suppression du risque à la source doit constituer l'essentiel de toute prévention.

L'ensemble du personnel de chaque site doit avoir le même statut, une garantie de l'emploi, ce qui est un facteur essentiel pour le droit d'expression. On mesure clairement chez LUBRIZOL, chez NETMAN, chez NORMANDIE LOGISTIQUE comment a été imposée cette loi du silence.

Chez LUBRIZOL comme souvent, il n'y avait pas de pompiers d'entreprise professionnels. Il y a une offensive générale pour les supprimer ou en réduire le nombre là où il y en a.

Il faut en finir avec la dépendance de la police de l'environnement envers les préfets et l'Etat. Que les sanctions nécessaires aboutissent avec des condamnations dissuasives, ce qui n'est absolument pas le cas.

La suppression du risque à la source, c'est l'application des dispositions du code du travail qui comprend toutes les règles pour éviter Incendie, explosion, captation des pollutions de l'air.... Le code de l'environnement ne gérant que le fait que les risques ne sortent pas de l'entreprise. Le Code du travail et celui de l'environnement se voient régulièrement amputés depuis 10 ans de garanties, protections et garde-fous. Ce processus doit être inversé, avec entre autres le retour de délégués spécifiquement mandatés sur la santé, les conditions de travail et l'environnement, instance supprimée par les ordonnances MACRON.



2

SUPPRIMER LE RISQUE À LA SOURCE, ÇA VEUT DIRE QUOI ?

A- LES ENJEUX RÉGLEMENTAIRES :

A Toulouse comme à Rouen, la zone sinistrée était entièrement sous-traitée. Nous savons depuis longtemps que la casse du collectif de travail, les contrats commerciaux au moins disant, l'utilisation de personnel mobile et précaire sont facteur d'insécurité.





B- LES ENJEUX ÉCONOMIQUES :

Les salariés de l'industrie savent travailler propre et sûr, c'est une question de moyens.

- ▶ Si les postes de pompiers sont supprimés,
- ▶ Si la sous-traitance existe, synonyme de précarité, de baisse des droits et des salaires,
- ▶ Si par exemple les stocks de produits LUBRIZOL ont été placés hors périmètre pour échapper aux exigences de sécurité,
- ▶ Si les obligations en matière de lutte contre les incendies et les accidents du travail ne sont pas respectées,

C'est que toutes ces mesures sont vues comme des coûts pour les employeurs, qui ont pour unique objectif la maximisation du profit en toutes circonstances. Et on ne peut à la fois dégager des dividendes et à la fois faire les investissements et maintenir des effectifs suffisants pour la sécurité.

Le problème, c'est bien la recherche du profit, c'est pour cette unique raison qu'il faut attendre un accident majeur pour pouvoir imposer une réglementation contraignante, qui subit souvent un lobbying patronal forcené pour en limiter la portée, les exemples sont nombreux, depuis la loi Bachelot à la directive REACH, etc.

L'industrie est indispensable pour la réponse aux besoins, sa gestion capitaliste, pas du tout. Il convient donc de dissocier les responsabilités, aussi bien pour l'orientation des productions vers des sources de profits au détriment des besoins, comme on peut le voir dans l'industrie pharmaceutique livrée au secteur privé, que dans les accidents majeurs.

Les pouvoirs publics, les patrons, savent exactement ce qu'il faut faire ou ne pas faire pour supprimer les risques mais la soif des profits balaye tout.

Ainsi les responsabilités sont écrasantes pour les **industriels**, ceux qui décident du quoi et comment produire, et pour les **pouvoirs publics**, justice comprise, dans leur accompagnement politique des choix des entreprises de considérer les risques pour les travailleurs et les populations comme un des paramètres parmi d'autres de la matrice des choix de la rentabilité maximale.

C- LES RESPONSABILITÉS

Jusqu'alors, nous subissons une quasi impunité envers les dirigeants des grosses entreprises :

- ➔ Pour AZF, à Toulouse, la sanction n'a pas dépassé le directeur local.
- ➔ Pour LUBRIZOL pour la fuite de 2013, il y a une amende ridiculement faible de 4000 euros envers la multinationale. Toutes proportions gardées, avec les moyens du multi-millionnaire Warren Buffet et celui d'un Smicard, cela équivaut à un centième de centime.
- ➔ Pour les affairistes aux commandes des entreprises, pas question de garde à vue ou de comparution immédiate.
- ➔ Avec des milliers de morts, pas un seul employeur condamné au pénal pour l'amiante ni pour les cancers professionnels.

Les rares PV des DREAL sont confidentiels, des consignes sont données pour que les PV des inspecteurs du travail le deviennent aussi et la tendance est de les remplacer par des sanctions administratives qui sont négociables.

Pour LUBRIZOL à Rouen, pour SANOFI à Mourenx, pour les milliers de travailleurs empoisonnés à l'amiante, pour les travailleurs et les riverains qui subissent les impacts de cette course au profit, la CGT demande transparence et justice.





seveso.



3

CE QUE DEMANDE LA CGT

Pour les installations SEVESO, la CGT exige l'interdiction générale de la sous-traitance puis sa ré-autorisation au cas par cas, après avis positif des instances représentatives, pour des besoins ponctuels et exceptionnels nécessitant une expertise technologique non présente dans l'entreprise.

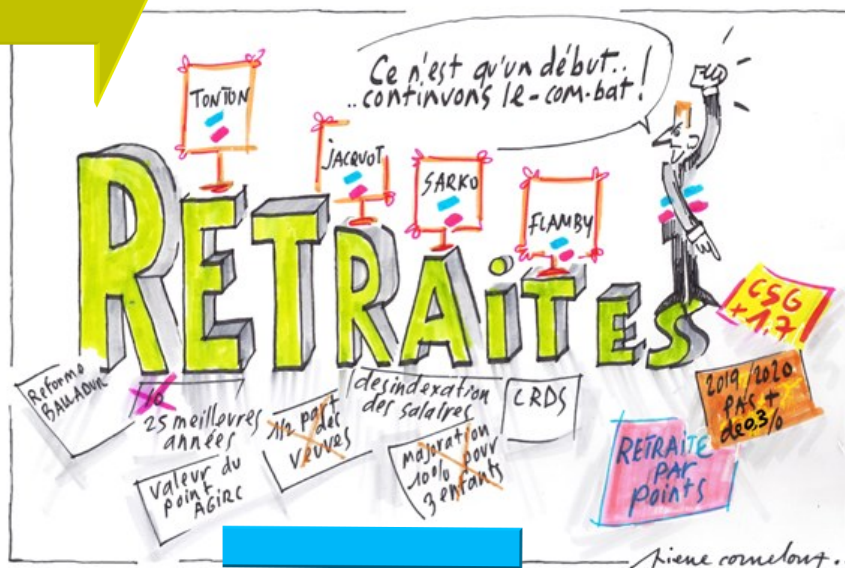
Pour les établissements à risques, les CHSCT, instances souveraines de contrôle des obligations des employeurs, doivent être maintenus ou rétablis, avec des prérogatives renforcées. Dans tous les cas, au-delà de limiter l'impact d'un éventuel accident industriel sur les riverains, il faut imposer aux employeurs des contraintes, y compris économiques, telles que l'acci-

dent ne survienne pas. La CGT a des propositions précises sur ce sujet.

La démarche de prévention doit garantir aux salariés, qui sont les sentinelles du risque industriel, la sécurité dans tous les cas et s'il existe un risque résiduel, le salarié doit pouvoir exercer son droit de retrait.

Sur le principe qu'aucune prévention sans sanction n'est efficace, il faut enfin que les responsables ou complices des catastrophes (**crimes ou accidents**) industrielles, patrons comme responsables politiques, soient recherchés et condamnés, sous peine de délivrer de véritables permis de tuer ou de polluer.

LE GOUVERNEMENT NOUS ANNONCE UN RÉGIME PAR POINTS À COTISATIONS DÉFINIES. QU'EST-CE QUE CELA SIGNIFIE ?



Dans le système actuel, ce sont les 25 meilleures années dans le privé et les 6 derniers mois pour les fonctionnaires qui sont prises en compte. Dans le nouveau système, c'est la totalité de la carrière qui sera prise en compte, ce qui va tirer automatiquement, et fortement le montant des pensions vers le bas, en particuliers pour les femmes et pour ceux qui auront connu des périodes de précarité dans leurs carrières. Notre système actuel par répartition doit perdurer, nous en avons largement les moyens.

A qui fera-t-on croire que ce qui a été créé à la libération dans un pays ravagé et ruiné par la guerre devrait se traduire, aujourd'hui, par une régression sociale dans une des plus grandes puissances économiques du monde?

Sous couvert d'uniformiser les systèmes de retraite, l'objectif affiché de la réforme du gouvernement Macron est de bloquer définitivement la part des richesses que nous affectons collectivement aux retraites, à 14% du PIB. Comme le nombre de retraités augmentera de 35% d'ici 2050, le montant de nos retraites sera automatiquement revu à la baisse. Aujourd'hui, avec le système actuel de prestations définies, chacun sait ce qu'il cotise et ce qu'il doit obtenir comme pension. Avec le nouveau système, chacun saurait ce qu'il cotise mais non ce qu'il percevrait une fois à la retraite. Car la valeur future du point sera fixée de manière unilatérale par les gouvernements à venir. Le niveau de pension restera indéfini avant la liquidation des droits. Chaque retraité serait condamné à l'insécurité perpétuelle sur sa pension de base et sera incité, s'il en a les moyens, à recourir à des retraites complémentaires par capitalisation pour s'assurer des niveaux de vie décentes. Les idées d'introduire de nouveaux éléments de modulation dans le calcul des droits à pension, soit en instaurant un âge pivot, soit en renforçant la prise en compte des durées de cotisation, reviennent à reculer l'âge de départ à la retraite sans le dire. De telles mesures auraient des conséquences très importantes compte tenu de la durée d'étude nécessaire pour entrer dans la vie professionnelle.

Ce qu'il faut, c'est une autre répartition des richesses. Il faut renforcer la qualité des emplois, garantir leur stabilité, améliorer le niveau des salaires et les conditions de travail et baisser le temps de travail. La retraite est bel est bien le reflet de la vie active.

Ensemble, exigeons l'augmentation rapide de nos salaires, de nos retraites, l'amélioration de nos conditions de vie au travail, la préservation de nos emplois par une autre répartition des richesses. Le recul social ne se négocie pas, il se combat !



RÉFORME INDEMNISATION DE L'ASSURANCE CHÔMAGE:

DES ÉCONOMIES SUR LE DOS DES CHÔMEURS

DATES ENTRÉE EN VIGUEUR DE MESURES DES REFORMES ASSURANCE CHOMAGE			
REFORME ASSURANCE CHOMAGE	DATE ENTREE EN VIGUEUR		
	1er novembre 2019	2020	2021
conditions d'ouverture de droit	X		
dégressivité indemnisation si salaire brut supérieur à 4 500 euros/mois	X		
modification du salaire journalier de référence		X	
bonus / malus cotisation chômage			X
contributions spécifiques CDD d'usage		X	

Le 24 septembre, l'UNEDIC a communiqué aux syndicats les résultats de son étude d'impact des nouvelles règles d'indemnisation mises en place suite aux décrets parus le 26 juillet 2019.

L'entrée en vigueur des mesures s'étaleront dans le temps entre novembre 2019 et mars 2021.

L'objectif de Macron et son gouvernement est purement financier : diminuer les dépenses, donc l'indemnisation des privés d'emploi, de 3 milliards et demi d'ici fin 2021. La coupe prévue dans les indemnisations est tellement drastique que des excédents (3 milliards) sont prévus dès l'année 2021. Certaines organisations patronales ont d'ailleurs déjà réclamées des baisses de cotisations sociales qui seront donc financées par la réduction des droits des privés d'emploi.

Alors qu'actuellement moins de 50 % des chômeurs sont indemnisés, les nouvelles règles d'indemnisation auront un impact négatif sur un futur chômeur sur 2.

Selon l'étude, « parmi les 2,6 millions d'allocataires qui auraient ouvert un droit avec le système actuel, **9 % n'ouvriront plus de droit indemnisable avec les nouvelles règles et 41 % verront leur situation impactée, soit par une baisse de leur allocation journalière, soit par une ouverture de droits retardées ou une durée de droit plus courte** ». Ce sont donc 1,3 million de privés d'emploi qui seront concernés.

Les premières victimes seront les plus jeunes avec

souvent des salaires de référence plus faibles et des droits plus courts. Souvent en précarité dans le travail, c'est donc la misère qui les attendra en cas de chômage.

Toujours selon l'étude, **850 000 personnes verront leur allocation baissée de 20 % en moyenne mais pouvant aller jusqu'à 50 % avec la nouvelle donne.**

À titre d'exemple, aujourd'hui un demandeur d'emploi travaillant moins d'un mi-temps tous les mois touche en moyenne 860 euros par mois. Une fois la réforme passée, son droit à indemnisation sera en moyenne de 430 euros par mois...

Un autre changement de fond est celui du **calcul du salaire journalier de référence (SJR)** qui interviendra à compter du 1^{er} avril 2020. Le SJR ne sera plus calculé en fonction des salaires de référence divisés par le nombre réel de jour travaillés multiplié par 1,4 sur la même période **mais sera divisé par le nombre de jours calendaires sur la période** (sont décomptés les périodes de maladie, maternité, paternité ou adoption). **Pour les personnes en précarité, qui alternent période avec et sans travail cela baissera considérablement le salaire journalier de référence.**

Autre réforme de fond puisque qu'elle rompt avec le principe d'universalité des droits et de solidarité, c'est la mise en place de la **dégressivité de l'allocation à compter du 183^{ème} jour d'indemnisation, pour les salariés ayant eu un revenu brut supérieur à 4 500 euros/mois.**

Présentée par le gouvernement comme une mesure d'équité, cela laisserait à penser que ces chômeurs se complairaient dans l'oisiveté et qu'en les pénalisant financièrement les offres d'emplois vont pleuvoir !

Cette mesure absurde a déjà été mise en place en 1995 sous Juppé et devant son inefficacité avait été supprimée.

C'est surtout pour Macron l'occasion de mettre en place un système différencié qui permettra à l'avenir d'intervenir sur les seuils de déclenchement de cette dégressivité, faisant payer une fois de plus aux chômeurs eux-mêmes d'autres mesures.

Macron et son gouvernement continuent donc la casse de tout notre système de protection sociale. A l'instar de la réforme des retraites qui fait payer les travailleurs et les retraités, il est de même pour la réforme de l'assurance chômage.

Rien sur une augmentation conséquente des recettes, uniquement des baisses d'indemnisation pour les salariés licenciés pour les appauvrir encore plus et les rendre encore plus corvéables à merci.

La CGT ne peut pas accepter cette réforme de la misère ! Nous nous opposons à la politique gouvernementale qui consiste à culpabiliser les privés

d'emploi, à faire peser les restrictions budgétaires sur les plus précaires d'entre eux et à accroître la pauvreté.

Pour toutes ces raisons, la CGT a engagé un recours devant le Conseil d'Etat contre le décret du 26 juillet 2019.

Pas plus sur l'assurance chômage que sur les retraites, nous ne laisserons le gouvernement détruire la protection sociale dont nous avons toutes et tous besoin !



	Avant	Après	Conséquence
Le "permittent"	Son allocation est calculée à partir d'un salaire journalier de référence (SJR)	Son allocation est calculée sur un revenu mensuel moyen	Son allocation va baisser
Le saisonnier	Il doit travailler 4 mois sur les 28 derniers pour ouvrir ses droits à l'indemnisation chômage	Il doit travailler 6 mois sur les 24 derniers pour ouvrir ses droits à l'indemnisation chômage	Il peut ne plus être indemnisé s'il a travaillé moins de 6 mois
Le jeune de moins de 25 ans	Il doit travailler 4 mois sur les 28 derniers mois pour ouvrir ses droits à l'indemnisation chômage	Il doit travailler 6 mois sur les 24 derniers pour ouvrir ses droits à l'indemnisation chômage	Il ne peut plus être indemnisé et n'a pas droit au RSA (sauf s'il a travaillé 2 ans à temps plein sur les 3 dernières années, ou s'il est parent isolé)
Le travailleur de moins de 57 ans qui gagne plus de 4.500 euros brut par mois	Il bénéficie d'un niveau d'allocation chômage constant sur toute la période d'indemnisation.	Son indemnisation diminue jusqu'à 30% à partir du 7ième mois, avec un plancher fixé à 2 261 euros nets d'indemnisation par mois	Son allocation va baisser à partir du 7ième mois

Source : annonces du gouvernement et analyses du cabinet Melville Avocats

PROFESSIONNELS
DES MÉTIERS DE
SERVICES,
VOUS PASSEZ TOUT
VOTRE TEMPS
À PRENDRE SOIN
DES AUTRES.



ET VOUS ?
QUI PREND SOIN
DE VOUS ?

Complémentaire Santé – Prévoyance – Retraite

C'est parce que nous connaissons si bien les métiers de la santé, du conseil, de la restauration, de l'hôtellerie, du transport, et des commerces de proximité que nous sommes en mesure de vous apporter les solutions les plus adaptées à vos besoins. KLESIA, au service des entreprises de service depuis plus de 65 ans.

KLÉSIA
PROTECTION ET INNOVATION SOCIALES



LES LUTTES

FÊTE DE L'HUMA 2019

Comme l'année passée, la Fédération Nationale des Industries Chimiques CGT et l'Union Départementale CGT des bouches du Rhône ont tenu un stand à la fête de l'Humanité, durant le week-end du 13 au 15 septembre 2019.



Lors de ce week-end, nous avons vécu de grand moment de convivialité, mais aussi et surtout un moment où nous avons pu échanger, débattre, sur les sujets de société qui nous concerne tous, aussi bien dans notre vie militante, que dans nos vies privées.

Le stand de lutte sociale de la FNIC-CGT et de l'UD CGT 13, est un lieu de rendez-vous où nous avons croisé de nombreux militants de nos syndicats, mais aussi de toute la CGT.

Nous avons eu 3 grands moments d'échanges

et de débats :

- ☞ **Le vendredi avec l'inauguration du stand**
- ☞ **Le samedi autour de la question de quelle unité de la CGT, pour imposer notre projet de société?**

Avec comme intervenants :

Cédric CAUBÈRE (SG UD CGT 31), Amar LAGHA, (SG de la Fédération CGT Commerce et Services), Manu LÉPINE, (SG de la FNIC-CGT), Olivier MATEU, (SG UD CGT 13), Jean-Claude ZAPARTY, (SG UD CGT 66)

- ☞ **Le dimanche sur la solidarité internationale.**

Avec comme intervenants :

Georges MAVRIKOS, SG de la FSM (Fédération Syndicale Mondiale), Michel MUJICA, ambassadeur du Venezuela en France, Salah HAMOURI, avocat franco-palestinien, Manu LÉPINE, (SG de la FNIC-CGT), Olivier MATEU, (SG UD CGT 13)

A l'heure où les retraites solidaires sont remises en cause, et plus globalement notre protection sociale, il est de notre responsabilité en tant que syndicalisme CGT de lutte de classe et de masse, organisation de transformation sociale, de s'opposer à la destruction de nos conquises, en rassemblant l'ensemble de la C.G.T. autour de notre projet de société. Tel fût la teneur du débat du samedi.

Le dimanche matin, nous avons eu un grand moment de **solidarité internationale**, aussi bien sur les questions de la paix, que sur l'**impérialisme qui oppresse les peuples**. Ces échanges ont pu démontrer que la réalité est très loin de ce que les médias nous vende. Comme au Venezuela où ce qui se passe dans ce pays est dû essentiellement au blocus imposé par les Etats-Unis, comme c'est le cas depuis 60 ans à Cuba. Le peuple vénézuélien, et celui de Palestine, ont besoin de notre soutien constant dans leurs combats contre l'impérialisme.

Ce week-end a été aussi l'occasion de partager un moment de convivialité au bar du stand, autour d'un verre, tout en mangeant une délicieuse pizza, et d'échanger avec les nombreux camarades de nos syndicats qui sont venus sur la fête. Même si la musique était toujours présente sur le stand, dans la soirée, celui-ci se transformait en une gigantesque piste de danse, où tout le monde pouvait exprimer ses talents.

Sans présager de l'avenir, mais si cela est possible, nous espérons et ferons en sorte de renouveler cette expérience, qui participe à l'élévation de la conscience de classe des travailleurs.



GRÈVE DES MINEURS EN INDE :

Les travailleurs du charbon indien ont décidé de se mettre en grève le 24 septembre 2019, à l'appel de toutes les grandes fédérations syndicales nationales, pour s'opposer à la décision du gouvernement de privatiser les mines de charbon. Ils réclament également la fusion de toutes les filiales en une seule entreprise, la prise en charge totale de la sous-traitance.



Les travailleurs de l'industrie charbonnière craignent bien sûr pour leur avenir mais également pour l'avenir de l'ensemble du secteur énergétique du pays. Car les conséquences de la privatisation peuvent être dramatiques. À l'heure actuelle, 59% de la capacité de production d'électricité en Inde est basée sur le charbon et 80% de la production provient du charbon. La privatisation de l'extraction du charbon entraînera non seulement une escalade galopante du coût de la production, mais une panne totale ne peut être exclue, avec l'expérience de pays capitalistes comme les États-Unis.

Le Secteur public du Charbon indien fournit 85% de la production du pays. Le prix du charbon produit est réglementé pour assurer la production d'électricité. Mais le secteur privé considère comme priorité sa rentabilité, et non la réponse aux besoins des consommateurs d'énergie ou des services publics fournis par le secteur de l'électricité.

La décision du gouvernement de privatiser l'ensemble des mines de charbon ne servira pas les intérêts de la population indienne alors que des sociétés transnationales telles que Glencore, BHP, Australie / Royaume-Uni, Rio Tinto Australie / Royaume-Uni, Anglo American de Grande-Bretagne, Chine Shenhua, Zijin Mining, Chine Coal Energy sont prêts à entrer en Inde.



L'ensemble des travailleurs du secteur de l'énergie a apporté son soutien à la grève des travailleurs du charbon pour dénoncer la vente du secteur énergétique Indien aux multinationales étrangères.

Ce sont donc près de 500 000 travailleurs qui ont répondu à l'appel à mobilisation.

L'ARGENTINE EN CRISE PROFONDE



Les travailleurs et les citoyens argentins souffrent. Depuis l'arrivée de Macri au pouvoir, la situation qui n'était déjà pas brillante s'est fortement dégradée pour la majorité des argentins. La pauvreté et l'inflation ont explosé.

Aujourd'hui, 35% de la population est considérée comme pauvre. L'inflation en 2019 devrait être de 55%. Et pendant ce temps, les salaires et les pensions sont gelés. Les conditions d'accès au soin, notamment pour les retraités se sont fortement dégradées avec une diminution drastique de la prise en charge des médicaments. Aujourd'hui, comme disent certains camarades argentins, «si tu es malade, ou tu es riche ou tu meurs ».

Le système d'éducation public est exsangue et le gouvernement a fait la part belle aux écoles privées hors de prix pour le travailleur argentin.

A la fin du mois d'octobre, les élections nationales ont donc une importance capitale. Aujourd'hui une grande alliance d'opposition à Macri s'est constituée et est emmenée par Alberto Fernandez et Cristina Kirchner. **Mais la politique de ce duo social-démocrate ne sera favorable au peuple que si la pression de la rue reste forte.** Les syndicats, notamment ceux affiliés à la FSM ont bien l'intention de peser de tout leur poids dans la campagne électorale et ensuite dans les choix politiques qui seront fait.



C'EST DE TOUTE FAÇON LA CONDITION NÉCESSAIRE POUR QU'UNE VRAIE POLITIQUE DE GAUCHE SOIT MISE EN PLACE DANS CE PAYS.

Formation santé au travail

TITULAIRES & SUPPLÉANTS DU CSE FORMEZ-VOUS RAPIDEMENT ET EFFICACEMENT !

- 1 Pour mieux vous organiser et agir sur les questions de santé, sécurité et conditions de travail.
- 2 Pour intervenir et mener des investigations : inspections, enquêtes, DGI...
- 3 Pour proposer des actions de prévention et d'amélioration des conditions de travail des salariés.

FORMATION
FINANCÉE
PAR
L'ENTREPRISE

La formation légale est d'au minimum **3 jours pour les entreprises de – de 300 salariés** et au minimum de **5 jours pour les + de 300 salariés.**

Un parcours dédié à votre secteur professionnel, sur plusieurs jours en inter-entreprises ou chez vous en intra.

Tarifs, nous consulter.



www.secafi.com

Tél. : 01 53 62 70 00 - contactcse@secafi.com

SECAFI est un organisme de formation enregistré sous le n° 11 75 44 133 75

